

DÉFIS DE L'ÉDUCATION FRANCOPHONE À L'ÈRE DE LA CROISSANCE EN ALBERTA

Mémoire présenté au

*Comité permanent des langues officielles
de la Chambre des communes du Canada*

par

Autorité régionale francophone du Centre-Nord n° 2

Claude Duret, président
Laurent Bolduc, vice-président
Martin Blanchet, conseiller
Josée Devaney, conseillère

Paul Dumont, conseiller
Fred Kreiner, conseiller
Dr Denis Vincent, conseiller
Henri Lemire, directeur général

301, 8627 rue Marie-Anne-Gaboury
Edmonton (AB) T6C 3N1
Tél. : (780) 468-6440
Télec. : (7800) 440-1631

Le 5 décembre 2006
Hôtel Sutton Place

MISE EN CONTEXTE

Formé en 1994, le Conseil scolaire Centre-Nord offre une éducation en français à 2 323 élèves répartis dans cinq écoles à Edmonton et six autres situées à Legal, Saint-Albert, Red Deer, Fort McMurray, Wainwright et Jasper. Notre mandat est de redresser la situation et de renverser le phénomène de l'assimilation des francophones. C'est un mandat double, car il est à la fois :

- Réparateur, c'est-à-dire que nous devons tout faire pour réassimiler les francophones qui ont perdu leur français; et
- Intégrateur, c'est-à-dire que nous devons donner accès au système d'éducation de l'Alberta aux enfants francophones ne parlant pas l'anglais.

Malgré les grands progrès réalisés depuis moins de 10 ans dans le domaine de l'éducation francophone en Alberta, il reste « beaucoup de pain sur la planche »!

- ◆ Il y a énormément de travail dans le domaine de la sensibilisation de la communauté aux bienfaits et aux besoins de l'éducation francophone. Nos conseils scolaires doivent travailler durement pour recruter les 85 % de la clientèle ayant droit qui ne fréquente toujours pas nos écoles.
- ◆ La francisation devient de plus en plus un programme/service obligatoire dans toutes les écoles puisqu'elles accueillent, en majorité, des élèves provenant de familles anglo-dominantes. En plus d'offrir à ces élèves des services et des programmes de qualité en francisation, les écoles et les conseils scolaires devront consacrer plus d'efforts dans leurs communications avec les parents d'expression anglaise ainsi que dans l'intégration de ceux-ci dans leurs activités.
- ◆ En partie pour rencontrer les défis identifiés dans les deux premiers points ci-dessus, des maternelles à temps plein, des prématernelles et des services de garde francophones doivent être institutionnalisés de façon à ce que tous les ayants droit aient un accès équitable à ces services, et ce, quelque soit leur lieu de résidence.
- ◆ Il y a encore beaucoup de chemin à faire au niveau du développement culturel et identitaire chez nos élèves et dans nos écoles. Des efforts et des ressources supplémentaires seront nécessaires afin que ces développements deviennent partie intégrale de la vision et du mandat de nos écoles.
- ◆ L'arrivée d'immigrants francophones en nombre important dans les milieux urbains exige des efforts supplémentaires de recrutement et de sensibilisation ainsi que pour assurer l'établissement de ces nouveaux arrivants dans nos communautés et leur intégration dans les activités et la vie de celles-ci.
- ◆ Afin de retenir un plus grand nombre, sinon la totalité de nos élèves, au niveau secondaire, l'éducation à distance et des collaborations communautaires devront être davantage utilisées. La variété de choix de programmes au secondaire doit augmenter sensiblement et se comparer favorablement, surtout dans leurs modes de livraison, aux services, programmes et modes de livraison disponibles dans les écoles anglaises de la région. L'éducation à distance peut aider, mais lorsque l'élève a le choix entre une école offrant principalement des cours à distance et une école anglaise où les cours sont offerts par un enseignant, le choix va généralement vers la dernière.
- ◆ Compte tenu de la complexité des contextes de nos écoles ayant relativement des nombres faibles d'élèves et des besoins particuliers – classes à niveaux multiples, francisation, anglais langue seconde,

besoins exceptionnels, développement culturel et identitaire, familles exogames, grande variété de programmes au secondaire 2^e cycle, etc. – des changements et des améliorations dans la formation initiale des enseignants, ainsi que dans le perfectionnement de ceux présentement dans nos écoles, est primordiale.

- ◆ La difficulté de trouver et d'attirer du personnel enseignant compétent et qualifié, surtout dans les milieux ruraux, obligera l'exécution de stratégies et d'efforts spéciaux. Compte tenu des contextes de la plupart de nos écoles, il est très difficile d'attirer du personnel enseignant dans les régions éloignées de la province. Les difficultés sont accrues quand vient le temps de trouver du personnel dans des domaines spécialisés – les beaux-arts, les sciences, les mathématiques et les études professionnelles et technologiques au secondaire, etc.
- ◆ Les conseils scolaires francophones souhaitent que les gouvernements leur reconnaissent le droit exclusif d'offrir des programmes francophones dans les écoles de l'Alberta. Nous espérons, après quelques démarches supplémentaires, que cette reconnaissance sera bien établie et reconnue d'un bout à l'autre de la province.

Dans le présent mémoire, nous développerons quelques-uns des points ci-dessus mentionnés qui, selon nous, sont autant de défis auxquels notre Conseil scolaire doit faire face présentement et aura à surmonter dans les prochaines années.

DÉFIS DE LA PROMOTION DE LA LANGUE ET DE L'ÉDUCATION FRANCOPHONES

- ◆ Les conseils scolaires francophones ont connu une hausse des effectifs scolaires en septembre 2006. Cependant, il reste encore plusieurs ayants droit qui ne sont pas dans les écoles francophones. En effet, notre Conseil scolaire rejoint à peine 15 % du nombre de parents albertains ayant droit à l'éducation francophone conformément à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.
 - Si on regarde les données spécifiques à l'Alberta, on remarque qu'en 2001, 3 548 élèves étaient inscrits dans les écoles francophones, alors que le nombre d'ayants droit dans la province était de 20 625. Il y a donc 17 000 enfants qui ne sont pas dans nos écoles.¹
 - Selon le plan d'action de l'ancien ministre Dion, il y avait 68 % d'ayants droit inscrits dans les écoles francophones en 2001. Si le gouvernement fédéral actuel désire toujours augmenter le nombre d'ayants droit dans les écoles francophones du pays jusqu'à 80 % d'ici les dix prochaines années, il faudra qu'il appuie financièrement les conseils scolaires francophones.
 - La rétention d'élèves pose un problème au sein de plusieurs conseils, surtout au niveau secondaire. Cette réalité frappe durement les écoles situées en région. Nous perdons généralement au moins 5 % de notre clientèle durant toute la durée de ses études, soit de la maternelle à la 12^e année. Les niveaux scolaires cruciaux sont la maternelle, les 6^e et 9^e années.
- ◆ En 2004, notre Conseil a participé à l'étude nationale « Vers la pleine gestion scolaire francophone en milieu minoritaire : étude des besoins des trente conseils scolaires francophones en milieu minoritaire au Canada ». Commanditée par la Fédération nationale des conseils scolaires francophones, cette étude présentait six pistes génériques, dont les trois suivantes :
 - La nécessité de mettre sur pied une campagne d'identification, d'information et de sensibilisation auprès des parents ayants droit pour promouvoir l'éducation en français et les encourager à inscrire

leurs enfants à l'école française, suivi d'un programme d'appui à ces parents, en particulier les couples exogames, pour faciliter l'intégration de leurs enfants au système scolaire francophone

- La création d'une formule de financement à quatre paliers :
 - Un financement spécial et immédiat pour réparer les torts du passé et freiner l'assimilation des francophones;
 - Un financement culturel permettant de contribuer à l'égalité des communautés de langue française en milieu minoritaire et anglo-dominant;
 - Un financement de fonctionnement qui serait égal par élève au financement accordé à la majorité;
 - Un financement de fonctionnement additionnel pour payer les coûts supplémentaires.
- Les conseils scolaires francophones devraient préciser le coût exact de leurs besoins prioritaires afin d'en faire part aux autorités provinciales et fédérales responsables des ententes PLOE.
- ◆ Notre Conseil scolaire est entièrement d'accord avec la conclusion de cette étude qui explique qu'une fois comblés, ces besoins permettront aux communautés francophones et à leurs conseils scolaires d'obtenir, grâce à l'appui des autorités gouvernementales, fédérales et provinciales ou territoriales, la pleine gestion scolaire francophone en milieu minoritaire.
- ◆ Il est essentiel que le gouvernement fédéral continue à financer les conseils scolaires francophones en milieu minoritaires pour les quatre projets ciblés par le PLOE, soit le programme de maternelle à temps plein, la promotion et le recrutement, l'animation culturelle et le développement communautaire ainsi que l'ajout de salles de classe et d'écoles. Il est également primordial d'assurer le financement pour les deux initiatives suivantes : pérennité des programmes de prématernelle et recrutement/rétention des élèves et d'un personnel enseignant qualifié.
- ◆ Le dossier de la petite enfance est très important pour notre Conseil scolaire. Cependant, seuls, nous ne pouvons assurer la pérennité des prématernelles situées dans nos écoles francophones. Étant donné le financement provincial ne nous permet pas de financer ces programmes, le gouvernement fédéral doit investir dans la jeunesse.
 - Cette éducation en français joue un rôle déterminant au niveau du développement linguistique, culturel et identitaire de l'enfant avant son arrivée à l'école.
 - Elle encourage les familles à demeurer impliquées dans la communauté non seulement comme consommatrices des ses programmes, services et activités mais aussi comme contributrices à son développement et à son épanouissement.
 - Elle encourage les familles non impliquées dans la communauté le devenir pour renforcer et renflouer ses rangs!
- ◆ Le recrutement et la rétention de personnel enseignant qualifié, surtout en milieu rural, sera toujours un défi tant et aussi longtemps que la demande dépassera l'offre! Les initiatives provinciales dans le domaine des langues secondes risquent d'aggraver le problème, car la demande de personnel qualifié pour l'immersion française et le français langue seconde augmentera sûrement aussi. Les conseils scolaires ont des moyens limités pour avoir un impact sur le recrutement et la rétention de personnel enseignant, n'est-ce que d'offrir des bourses et des prêts étudiants pardonnables pour un engagement d'enseignement pour une période donnée, une subvention pour le logement ou en accordant du

financement pour le déménagement! Et même avec ces stratégies, le financement actuel des conseils scolaires ne leur permettrait pas de le faire à grande échelle!

- ◆ Les écoles francophones sont de plus en plus le cœur des communautés francophones en Alberta, les principaux centres d'activités. Les partenariats communautaires sont sans aucun doute une valeur ajoutée à l'éducation francophone. Ils facilitent l'atteinte de nos objectifs d'éducation et nous permettent d'offrir une grande variété d'activités et de programmes aux jeunes qui fréquentent ses écoles, tout en favorisant leur développement social, intellectuel, physique, mental, etc.
 - C'est grâce au financement fédéral pour « l'animation culturelle et le développement communautaire » que notre Conseil a pu créer au-delà de 12 partenariats avec des organismes francophones, dont le projet « Six points de services » avec l'Association canadienne-française de l'Alberta qui permet l'embauche de six coordonnateurs scolaires-communautaires œuvrant auprès de nos écoles situées à l'extérieur d'Edmonton. Ces six personnes sont à la fois des animatrices dans les écoles et des agentes de liaison école-organismes francophones. Elles permettent à nos organismes de mieux répondre à nos mandats respectifs.

DÉFIS DE LA CROISSANCE

- ◆ Depuis 1994, nos effectifs ont augmenté d'environ 7 % par année. Toutefois, cette année, nos onze écoles ont accueilli 402 nouveaux élèves de maternelle à 12^e année, soit une augmentation de 21 %. C'est le plus haut taux d'augmentation jamais connu par notre Conseil scolaire. Personne n'aurait pu prédire une augmentation si soudaine. Nous n'arrivons toujours pas à y croire.
 - Le nombre d'élèves recevant de l'appui pour apprendre l'anglais langue seconde a donc augmenté passant de 156 en 2005-06 à 328 cette année. Le nombre d'élèves recevant un appui en francisation a augmenté de 250 l'an dernier à 370 en 2006-2007.
 - Une telle augmentation d'élèves s'est traduite par l'embauche massive de personnel : 45 nouveaux enseignants se sont ajoutés à l'équipe du Centre-Nord.
- ◆ La plupart des conseils scolaires anglais de la province ont connu une légère augmentation. Nous avons du mal à expliquer pourquoi cette forte augmentation d'élèves francophones dans les cinq conseils scolaires francophones ne s'est pas manifestée du côté des écoles d'immersion et anglaises.
- ◆ La migration et l'immigration vers l'Alberta en raison du boum économique sont les plus grands facteurs expliquant cette croissance. L'Alberta connaît une grande croissance démographique et beaucoup de travailleurs proviennent de différents milieux francophones, minoritaires ou majoritaires.
 - De juillet 2005 à juillet 2006, l'Alberta a enregistré une augmentation de population en provenance d'autres provinces et territoires de 57 100 habitants, soit trois fois supérieure à la moyenne nationale. L'année précédente, 22 700 nouveaux arrivants s'installaient en territoire albertain.ⁱⁱ
 - Nous remarquons que la majorité des émigrants interprovinciaux proviennent de l'Ontario (7 377 migrants), du Nouveau-Brunswick (1 146 migrants) alors que 1 757 migrants arrivent du Québec.ⁱⁱⁱ Dans les écoles de notre Conseil, nous avons également beaucoup d'élèves dont les parents sont issus de l'immigration.

DÉFIS DE L'INFRASTRUCTURE SCOLAIRE

- ◆ Avec cette incroyable augmentation, il ne faut pas s'étonner aussi que certaines de nos écoles débordent! Plusieurs d'entre elles ont dû transformer leurs salles d'arts plastiques, de musique et de sciences en salles de classe régulières. À deux écoles, des classes ont même été aménagées dans les bibliothèques scolaires. Pour une école, il a fallu procéder très rapidement à l'achat de deux classes mobiles.
- ◆ À la lumière de la situation actuelle, le Conseil a entrepris la révision de son plan capital et considère sérieusement d'ouvrir trois nouvelles écoles en 2007 ou 2008 pour désengorger nos trois plus grandes écoles du quartier sud-est d'Edmonton.
- ◆ Par contre, le défi de l'infrastructure scolaire reste difficile à surmonter. Trop souvent, nous avons du mal à comprendre comment le gouvernement provincial attribue les fonds capitaux pour la construction de nouvelles écoles, la rénovation de vieilles écoles et l'achat de salles de classe mobiles.
 - Très récemment, le ministre de l'Éducation a dévoilé un plan quinquennal pour les infrastructures, incluant une proposition équivalent à 50 millions de dollars pour la construction de nouvelles écoles et 20 millions de dollars pour la rénovation d'écoles pour les cinq conseils scolaires francophones. Il reste à voir si le nouveau chef du Parti conservateur et son cabinet respecteront ces engagements.
- ◆ Une question fondamentale reste à éclaircir. Mais à qui revient la responsabilité de fournir des espaces pour l'instruction des élèves francophones? aux conseils scolaires ou à la Province? La réponse est bien connue : cette responsabilité revient à la Province. Même la Cour suprême du Canada en a ainsi jugé. Mais où est donc le problème si la Province est responsable? Il semble qu'il s'agisse d'un manque de volonté politique de la part du gouvernement de l'Alberta d'assumer sa pleine responsabilité envers les conseils scolaires francophones. Malgré les investissements importants faits dans des projets d'achats, de construction et de modernisation d'une dizaine d'écoles francophones de 1994 à 2005, une vingtaine d'écoles francophones se retrouvent toujours sans financement pour offrir à leurs élèves des infrastructures équivalentes à la majorité.

DÉFIS DE L'IMMIGRATION

- ◆ La très grande majorité de nos nouveaux élèves nous arrivent du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario. Bon nombre sont des enfants issus de l'immigration, principalement de l'Afrique centrale. Néanmoins, la majorité sont des enfants nés au Canada, dont les parents sont venus d'un autre pays comme la Somalie ou le Congo pour s'installer dans la région de Montréal ou d'Ottawa. Comme bien des gens de l'Est canadien, ces parents-là migrent maintenant vers le boum économique de l'Alberta.
- ◆ Tous les membres de notre communauté scolaire participent au développement d'une société francophone et pluraliste, accueillante et ouverte. L'intégration de la communauté immigrante est une responsabilité collective qui doit être acquittée par un effort collectif vers un avenir collectif. Le Centre-Nord joue un rôle déterminant et met en place des mécanismes pour assumer ses responsabilités.
- ◆ Le système scolaire francophone se doit de soutenir l'intégration et la scolarisation des élèves issus de l'immigration. Cela représente un investissement essentiel dans le capital social et culturel de notre collectivité et exige, de part et d'autre, de s'adapter et de s'accommoder. Ensemble, nous pouvons

construire des ponts plutôt qu'ériger des barrières. Dans une intégration réussie, chaque acteur du milieu scolaire et de la communauté s'engage dans une démarche pour comprendre, dire, apprivoiser et vivre la diversité, pour encourager le savoir-vivre ensemble et concilier le partage des valeurs communes avec le respect des particularités.

- ◆ Nos équipes-école – surtout celles d'Edmonton où la quasi-totalité des nouvelles familles issues de l'immigration se sont installées – reconnaissent que, dans l'enseignement, il est nécessaire de tenir compte des différences apportées par les élèves : différences de styles d'apprentissage, d'aptitudes, d'intérêts personnels, mais aussi d'origines et de conditions socioéconomiques. La plupart des jeunes appartiennent à plus d'un groupe culturel, linguistique et social. Notre défi est de savoir composer avec ces identités distinctes.
- ◆ Le système éducatif encourage des rapports de solidarité avec des gens qui ont d'autres identités, d'autres appartenances, d'autres valeurs. Il faut être capable de regarder au-delà de sa propre identité. Nous visons à amener les jeunes vers de nouvelles connaissances, une nouvelle identité version « enrichie ».
- ◆ Nous avons déjà fait beaucoup pour y arriver et nous ferons encore plus à l'avenir. Plus concrètement, le Centre-Nord a entrepris des démarches afin d'aborder des questions relatives à l'immigration, dont :
 - Intégration des élèves à la vie scolaire et parascolaire
 - Incorporation dans la programmation d'activités qui valorisent l'éducation interculturelle
 - Appui aux élèves pour développer un sens d'appartenance à l'école
 - Poste d'agent de liaison foyer-école depuis janvier 2005
 - Publication de dépliants et de brochures pour mieux informer les nouveaux arrivants
 - Organisation de sessions d'information pour les parents afin qu'ils comprennent mieux leur rôle à l'école et celui de l'école
 - Parrainage de la Caravane de la tolérance avec l'AJFAS en 2004 et 2006
 - Tout récent partenariat avec Big Brothers Big Sisters pour la mise sur pied d'un programme de mentorat jeunesse
 - Soirée africaine pour les enfants, les parents et la communauté scolaire
 - Cours et services d'appui aux élèves tels que :
 - Camp d'été d'intégration culturelle avec l'AMFA
 - Cours d'été de trois semaines d'anglais langue seconde
 - Ateliers d'aide aux devoirs en collaboration avec les étudiants du Campus Saint-Jean
- ◆ Les conseillers scolaires et notre personnel sont solidaires avec les élèves et les familles issus de l'immigration. Il est vrai que nous ne comprenons pas tout par rapport à leurs réalités, leur culture et leurs coutumes. Cependant, nous sommes prêts à les découvrir et nous sommes sensibles à ce que vivent ces familles et nous volons agir afin de faciliter leur intégration dans nos écoles et la société canadienne.

ABOLITION DU PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE DU CANADA

- ◆ Nous désirons prendre cette opportunité qui nous est offerte aujourd'hui pour vous faire part de notre récente lettre au premier ministre Stephen Harper dans laquelle nous lui avons exprimé notre profond désaccord avec sa décision d'abolir le programme de contestation judiciaire du Canada et l'absence

totale de consultation auprès des communautés, et ce, quoique la *Loi sur les langues officielles* stipule clairement que le gouvernement fédéral doit adopter des mesures positives pour appuyer le développement des communautés francophones et acadienne. Il ne fait aucun doute que cette compression contrevient à l'esprit et à la lettre de la *Loi*.

- ◆ Nous aimerions également prendre l'occasion de vous rappeler deux grandes causes judiciaires financées par ce Programme et qui ont permis aux citoyens francophones du Canada de défendre leurs droits constitutionnels en matière d'éducation de langue minoritaire. Elles sont à la base de la création et du développement des 31 conseils scolaires francophones du Canada :

Mahé c. Alberta [1990] 1. R.C.S. 342

Dans la cause Mahé, la Cour suprême du Canada a fait progresser la situation des parents appartenant aux minorités de langue officielle. En effet, la Cour a reconnu que l'article 23 accorde aux parents appartenant à un groupe minoritaire de langue officielle le droit à un certain niveau de gestion et de contrôle de « leurs propres établissements d'enseignement ».

Rappelons que cette cause se situe dans un contexte où le gouvernement de l'Alberta annonçait son intention de ne pas créer de conseils scolaires de langue française. On invitait les parents dont les enfants étaient visés par l'article 23 à soumettre leurs propositions aux conseils scolaires. Bref, les engagements constitutionnels étaient laissés aux aléas des négociations entre les parents et les conseils scolaires. L'une des questions centrales de ce litige entourait le sens donné à l'expression « établissements d'enseignement de la minorité linguistique » employée à l'alinéa 23(3) (b). Les parents francophones affirmaient que cette expression incluait l'administration exercée par des conseils scolaires distincts de langue française.

Arsenault-Cameron c. L'Île-du-Prince-Édouard [2000] 1 R.C.S. 3

Dans cette cause, des parents francophones de Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard, et l'organisme qui les représentait – la Fédération des parents francophones de l'Île-du-Prince-Édouard – réclamaient la mise sur pied d'une école de langue française dans leur communauté. Le ministre de l'Éducation, citant le peu d'enfants en cause, offrit de les transporter par autobus à l'école L'Évangéline, établissement de langue française situé à 30 kilomètres de Summerside.

La Cour suprême du Canada a maintenu le droit des parents de Summerside à une école de langue française en réitérant que l'article 23 devait être interprété selon sa véritable intention. La Cour indiqua que :

« Une interprétation fondée sur l'objet des droits prévus à l'article 23 repose sur le véritable objectif de cet article qui est de remédier à des injustices passées et d'assurer à la minorité linguistique officielle un accès égal à un enseignement de grande qualité dans sa propre langue, dans des circonstances qui favorisent le développement de la communauté. »

De son côté, la province de l'Alberta prétendait que le mot « établissements » signifiait « bâtiments scolaires ». La Cour rejeta l'interprétation de l'Alberta, concluant que l'article 23 conférait aux parents le droit de participer à la gestion scolaire. Le degré de gestion nécessaire à assurer un contrôle parental adéquat peut varier de la représentation garantie de la minorité au sein de conseils scolaires mixtes à la création d'un conseil scolaire distinct.

La Cour indiqua que l'objet général de l'article 23 est de maintenir et de favoriser l'épanouissement de la langue et de la culture des minorités de langue officielle partout au Canada. Pour atteindre cet objectif, la Cour conclut qu'il était essentiel « que le groupe linguistique minoritaire ait un contrôle sur les aspects de l'éducation qui concernent ou qui touchent sa langue et sa culture ».

Il va sans dire que sans le Programme de contestation judiciaire, ces francophones n'auraient pas eu les moyens financiers de faire protéger leurs droits enchâssés dans la Charte canadienne des droits et libertés. Ce programme est pour nous, francophones, un instrument essentiel pour assurer le respect de nos droits à l'égalité et à l'éducation dans notre langue maternelle.

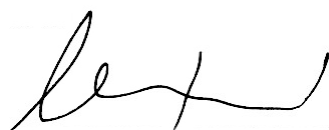
Nous soumettons que votre Comité permanent sur les langues officielles a le devoir de continuer à exercer toute forme de pression légitime auprès du gouvernement Harper pour qu'il reconsidère cette décision allant à l'encontre de nos droits de minorité linguistique enchâssés dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la *Loi sur les langues officielles*.

CONCLUSION

En guise de conclusion, permettez-nous de dire que l'important, et l'essentiel, dans toutes ces discussions d'appui aux langues officielles est :

1. Qu'il est essentiel que les décisions prises sur la répartition du financement tiennent compte de l'ensemble des besoins, de la globalité des réalités vécues par la minorité de langue officielle albertaine. À quoi bon de financer adéquatement les écoles si le préscolaire n'a pas accès aux ressources humaines, matérielles et financières nécessaires et si les possibilités d'études postsecondaires sont très limitées?
2. Qu'il revient à chaque ministère fédéral de s'assurer que ses décisions de soutenir les communautés de la minorité de la langue officielle soient prises en prenant connaissance de l'ensemble des besoins de la communauté et que ses décisions appuient ces besoins du mieux possible.
3. Que les règles du jeu sur la répartition des fonds PLOE soient les mêmes pour toutes les provinces et territoires et que la question de péréquation soit réglée par les mécanismes en place et capables de le faire.

Merci de l'attention que vous porterez à nos propos et l'intérêt que votre Comité manifeste envers le développement des communautés francophones et acadienne du Canada.



Claude Duret
Président
Conseil scolaire Centre-Nord

Notes

- i Voir tableau, Effectifs scolaires et potentiels d'ayants droit, p. 15
- ii Statistiques Canada
- iii Voir tableau, Estimations trimestrielles, p. 16